



SITE NATURA 2000 « RIVIÈRE ELORN »

Compte rendu du comité de pilotage

Emetteur :	Stéphanie ISOARD (Syndicat de bassin de l'Elorn)	Date et heure :	10 juillet 2019 à 10h00
Lieu :	La Roche-Maurice – Complexe Roc'h Morvan		
Opération :	Comité de pilotage Natura 2000 « Rivière Elorn »		
Ordre du jour :	Bilan d'animation 2018/2019 et perspectives		
PARTICIPANTS			
Nom	Organisme/Collectivité	Fonction	
M. Francis GROSJEAN	Syndicat de bassin de l'Elorn, Commission locale de l'eau du SAGE de l'Elorn, Brest métropole,	Président Président Vice-Président	
M. Philippe MASQUELIER	Syndicat de bassin de l'Elorn	Directeur	
Mme Stéphanie ISOARD	Syndicat de bassin de l'Elorn	Chargée de mission N2000	
M. Yves LE GOFF	Syndicat de bassin de l'Elorn	Chargé de mission	
M. Jean-Marc LINDER	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)	Chargé de mission biodiversité	
Mme Anne CORBE	CECLANT division Prévention Maîtrise des Risques et Environnement	Conseiller environnement	
M. Franck ARNAULT	CECLANT division Prévention Maîtrise des Risques et Environnement	Conseiller environnement	
M. Michel BERNARD	Commune de Saint Servais	Maire	
Mme Vivianne BERVAS	Commune de Landerneau	Conseillère municipale	
M. Christian PETITFRERE	Commune de Guipavas Brest métropole	Adjoint au maire Conseiller	
M. Yvon BESCOND	Communauté de Communes du Pays de Landerneau- Daoulas Commune de La Forest-Landerneau	Vice-Président Maire	
M. Julien POUPON	Communauté de communes du Pays de Landerneau- Daoulas	Vice-Président	
Mme CLEACH Estelle	Parc naturel régional d'Armorique	Chargée de mission biodiversité	
M. Anthony LE GALL	Maison de la rivière	Animateur	
Mme Marie LE CORRE	Maison de la rivière	Stagiaire	

M. Jean-Pierre LE GALL	Bretagne vivante	Bénévole
M. Jean-Michel DURAND	Fédération des chasseurs du Finistère	Administrateur
M. Yvon ABALAIN	Fédération de pêche du Finistère	Administrateur
M. Jean-Yves KERMARREC	Association de pêche et de protection du milieu aquatique (APPMA) de l'Elorn	Président
EXCUSÉS		
Nom	Organisme/Collectivité	Fonction
Mme Stéphanie JOUVIN	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	Chargée de mission Service Patrimoine Naturel
M. Thierry CANN	Pôle métropolitain du pays de Brest	Directeur
M. Vincent LE TALOUR	Chambre d'agriculture	Chargé d'étude environnement territorialisé
Mme LIEURADE Agnès	Conservatoire botanique national de Brest	Chargé d'étude
Mme Nathalie SARRABEZOLLES	Conseil départemental du Finistère	Présidente
M. Jean-Marc PUCHOIS	Commune de Lampaul-Guimiliau	Maire
Mme Laurence CLAISSE	Commune de Landivisiau	Maire
M. Philippe HERAUD	Commune de Plouneventer	Maire
Mme Laurence FORTIN	Commune de La Roche Maurice	Maire
M. Henri BILLON	Commune de Loc Eguiner	Maire
M. Patrick LECLERC	Commune de Landerneau, Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas	Maire Président
Mme Zaïg LE PAPE	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)	Chargée de l'unité environnement maritime

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

Rappels généraux sur le site

Bilan de l'animation 2018/2019

- Gestion des habitats et des espèces
- Information, communication, sensibilisation
- Suivis scientifiques
- Veille environnementale

Perspectives d'animation 2019/2020

- Prévisionnel d'activité

DEROULEMENT DE LA REUNION

Introduction de la séance

M. GROSJEAN, Président du Syndicat de bassin de l'Elorn (SBE) et du comité de pilotage (COPIL) Natura 2000, introduit la réunion et remercie les participants de leur présence.

Mme ISOARD, chargée de mission Natura 2000, expose l'ordre du jour.

Remarque : La présentation faite en séance s'est appuyée sur un diaporama téléchargeable sur le site du Syndicat de bassin de l'Elorn, rubrique « actualités » (<http://www.bassin-elorn.fr/>) ou sur le site Natura 2000 (<http://riviere-elorn.n2000.fr/>).

Rappels généraux

Les objectifs du réseau Natura 2000 et le périmètre du site « Rivière Elorn » sont brièvement rappelés aux membres du comité de pilotage, ainsi que les habitats naturels et espèces ayant justifié sa désignation.

Le rôle et la composition du comité de pilotage sont ensuite exposés et Mme ISOARD rappelle que les membres du comité de pilotage ont réélu M. Francis GROSJEAN comme président du COPIL, et désigné le Syndicat de bassin de l'Elorn comme structure animatrice en 2017, pour une durée de 3 ans. Lors du prochain COPIL, il faudra donc procéder à une nouvelle élection du Président et de la structure animatrice.

Bilan de l'animation 2018/ 2019

- **Gestion des habitats et des espèces**

Mme ISOARD rappelle les trois grands outils de gestion du dispositif Natura 2000 : l'étude d'incidence (à portée réglementaire), la charte Natura 2000 et la contractualisation Natura 2000.

Les contrats Natura 2000

Un historique des 6 contrats réalisés entre 2011 et 2018 sur le site est exposé, pour un total de 115 121€.

Mme ISOARD présente ensuite un nouveau contrat Natura 2000, signé fin 2018 pour une durée de 5 ans. Localisé sur le domaine public maritime à proximité de Loperhet, il a pour objectif la protection des laisses de mer et l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels, par le ramassage des macrodéchets sur un linéaire de 1 000 mètres. Ce contrat, par la mise en place d'un protocole européen de tri des macrodéchets, permettra également de recueillir des informations sur les types de déchets récoltés et leur provenance. Le coût de ce contrat, porté par le Syndicat de bassin de l'Elorn, est de 12 650 €, financé à hauteur de 80% par l'Etat et l'Europe.

Mme ISOARD explique que ce premier contrat sur la thématique des macrodéchets a également pour objectif de sensibiliser le grand public à cette problématique, et que c'est dans ce cadre que le Syndicat a souhaité s'associer à l'organisation de diverses initiatives citoyennes de ramassage des déchets sur l'Elorn au cours de l'année 2019. Pour aller plus loin sur le sujet, un projet européen INTERREG d'un montant de 322 000 € vient d'être déposé par le Syndicat et 17 autres partenaires. Si ce dernier est retenu, cela permettra la mise en place d'une intervention approfondie en termes de nettoyage de l'Elorn, de suivi de l'évolution des déchets et de sensibilisation du grand public et des scolaires. La réponse de l'Europe sur ce dossier est attendue pour fin septembre.

Actions hors contrat

L'animatrice met en lumière l'engagement du service des routes du Conseil départemental du Finistère qui a aménagé un passage à Loutre sur un ouvrage routier cette année, et qui en aménagera un deuxième en 2020/2021 sans sollicitation de financements Natura 2000.

Mme ISOARD expose ensuite l'action du Syndicat de bassin de l'Elorn sur la gestion des espèces invasives végétales de son territoire. Elle indique que cette problématique ne peut pas se raisonner uniquement à l'échelle du site Natura 2000, et qu'il a été fait le choix de mettre en place une politique d'accompagnement des acteurs locaux, sur les 34 communes du territoire du Syndicat de bassin de l'Elorn (les 8 autres communes faisant l'objet d'une politique propre à Brest métropole). Cet accompagnement des acteurs locaux (collectivités, entreprises privés...) s'appuie sur des rencontres annuelles, des sessions de formation, mais également sur l'élaboration de documents ressources.

M. LINDER (DDTM) précise qu'un arrêté de lutte contre la prolifération de la Berce du Caucase et de l'Ambrosie à feuille d'armoise vient de sortir en Bretagne et qu'un dispositif de surveillance des espèces invasives ayant un impact sur la santé est mis en œuvre par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Mme ISOARD explique qu'elle travaille depuis plusieurs années en lien étroit avec la FREDON sur ces thématiques, jouant le rôle de relais local sur le territoire et portant notamment des actions de surveillance et d'arrache de Berce du Caucase et de Datura stramoine.

- **Information, communication, sensibilisation**

Le souhait a été formulé de renforcer la communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, ...) afin de toucher un plus large public et de mobiliser plus facilement les familles lors de manifestations grand public Natura 2000 : Fête de la Nature, Conférences, Quizz biodiversité...

Un travail de sensibilisation aux enjeux Natura 2000 a été réalisé auprès des éco-délégués du collège de Sizun, qui a débouché sur l'élaboration d'un projet pédagogique sur les chauves-souris fréquentant l'établissement.

- **Suivis scientifiques**

La réalisation de suivis scientifiques est présentée par Mme ISOARD comme une action indispensable à la bonne gestion d'un site Natura 2000.

Elle détaille ensuite les différents habitats et espèces ayant bénéficié d'un suivi sur le site en 2018/2019 (zone d'herbier de zostères, loutre d'Europe, mulette perlière...) et explique qu'elle a également participé à d'autres suivis organisés par des partenaires locaux, tels que les indices abondance saumon, en lien avec les acteurs du monde de la pêche (fédération et association).

- **Veille environnementale**

Mme ISOARD rappelle qu'un projet est soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 s'il est inscrit sur la liste visée au code de l'environnement (art R414-19) ou l'une des 3 listes établies par arrêté préfectoral.

Dans le cadre de ces évaluations d'incidences Natura 2000, différents porteurs de projets ont été accompagnés dans la construction de leurs dossiers en 2018/2019 (manifestations sportives, projets d'aménagement, ...).

Ces démarches d'accompagnement permettent de s'assurer, en amont de la procédure, de la compatibilité des projets avec les enjeux de préservation du site Natura 2000.

Mme ISOARD met également en avant la nécessité de travailler en lien avec les autres structures du territoire, pour veiller à la cohérence des politiques publiques entre elles.

Perspectives d'animation pour 2018/2019

- **Prévisionnel d'activité**

Mme ISOARD expose les perspectives d'animation suivant quatre grands axes : contractualisation, communication/sensibilisation, suivi écologique et veille environnementale. Elle ajoute également que même si l'aspect « gestion administrative et financière » n'a pas été détaillé dans le bilan de l'année écoulée, cette thématique occupe une part non négligeable de son temps de travail.

Mme ISOARD remercie les participants pour leur attention et se dit à l'écoute de leurs diverses questions.

Discussion

M. GROSJEAN (SBE) interroge l'animatrice sur l'existence d'évaluations sur l'état de conservation des habitats et des espèces Natura 2000. Le réseau Natura 2000 datant de 1992, un retour sur son efficacité pourrait être une note positive à mettre en avant dans un contexte actuel de matraquage alarmiste entraînant le défaitisme.

Mme ISOARD explique que tous les 6 ans chaque pays doit procéder à un rapportage sur l'état de conservation de ses habitats et espèce Natura 2000 auprès de l'Union Européenne.

M. LINDER (DDTM) précise que le dernier rapportage a eu lieu en 2013 (sur la période 2007/2012) et qu'un prochain est en cours de préparation. L'INPN (inventaire national du patrimoine naturel) est le responsable national de ce rapportage. Son déroulement et ses résultats sont disponibles sur son site internet : <https://inpn.mnhn.fr/programme/rapportage-directives-nature/presentation>

Mme CLEACH (PNRA) réagit aux propos de M. GROSJEAN appuyant sur l'intérêt de mettre en valeur des actions positives. Ce sera notamment le cas lors du futur séminaire Trame Verte et Bleue du PNRA prévu en 2020, dont l'objectif sera de mettre en avant les actions des partenaires locaux.

Mme ISOARD indique que tous les 2 ans se tient le Forum Natura 2000 de Bretagne, dont l'objectif est de mettre en avant les « réussites » de Natura 2000 sur le territoire.

M. LE GALL (Bretagne Vivante) ajoute qu'il faudrait mettre en avant tous les éléments de biodiversité d'un territoire, qu'ils soient ordinaires ou remarquables, et suggère de lier les données des atlas de biodiversité communaux aux données Natura 2000 car ce sont des éléments complémentaires.

M. KERMARREC (APPMA) précise que Natura 2000 n'est qu'un outil parmi d'autres et que c'est l'addition de toutes les politiques du territoire qui est impactante. L'outil SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux), par exemple, est un outil pertinent pour suivre l'évolution de la qualité de l'eau et les taux de nitrates dans nos rivières. Il n'est toutefois pas simple de toujours comprendre comme les choses évoluent, les effectifs de Saumons par exemple sont à la baisse notamment à cause de problèmes qu'ils peuvent rencontrer au large et il ne nous est pas possible d'agir à notre échelle. Sur bien des sujets, il est difficile d'être optimiste et il est important que les gens prennent conscience de l'urgence de certains dossiers, comme c'est le cas par exemple pour la thématique des macrodéchets. Certains dossiers sont toutefois importants à mettre en avant comme la recolonisation de la Loutre d'Europe sur notre territoire, alors qu'il y a 30 ans encore son état de conservation était critique.

M. LE GALL (Maison de la Rivière) aborde le sujet de la pêche au saumon dans l'estuaire et de la méconnaissance du nombre de prise dans la rade de Brest. M. KERMARREC confirme qu'il serait important d'avoir des retours sur le nombre de saumons prélevés dans l'estuaire comme cela se fait dans la rivière.

M. MASQUELIER (SBE) informe qu'il n'y aucune obligation de signaler ses captures de Saumon pour la pêche de plaisance.

M. KERMARREC pense qu'il serait profitable de mener une réflexion sur le sujet, et informe l'animatrice qu'elle recevra prochainement de l'APPMA une copie d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant l'interdiction des filets de pêche dans la rade de Brest pour la protection des poissons migrateurs.

Aucun nouveau sujet n'étant abordé, M. GROSJEAN remercie l'assemblée de sa participation et lève la séance.



Coordonnées de l'animatrice Natura 2000

Stéphanie ISOARD

Syndicat de Bassin de l'Elorn

Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS

Tel : 02 98 25 93 51 – 06 01 22 28 07

Courriel : stefanie.isoard@bassin-elorn.fr

Sites internet : <http://www.bassin-elorn.fr/>

<http://riviere-elorn.n2000.fr/>